

Image not found or type unknown



Clause de non concurrence et son renoncement

Par **thierry**, le **19/06/2008** à **20:54**

il est signifié dans mon contrat de travail une clause de non concurrence à hauteur de 25% de mon salaire.
J'ai démissionné par lettre recommandée il y a 35 jours et je n'ai pas de retour de mon employeur sur le maintien ou non de cette clause.
Mon employeur a quel délai pour maintenir ou renoncer à cette clause et à sa rémunération?
Merci par avance